



Colmar-Berg, le 8 mars 2022

*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## **AVIS AU PUBLIC**

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la société SARL OTIS Luxembourg a sollicité auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi une autorisation relative à l'exploitation d'un monte-poubelles à Welsdorf, 25-27 an der Uecht pour le compte de la copropriété de la résidence.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 9 mars au 23 mars 2022 inclusivement.

Colmar-Berg, le 8 mars 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins  
Le bourgmestre, le secrétaire,